

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 9
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10.

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 pour le poste,
 et chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 10 c.
 Réclames 30
 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions repues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

28 Décembre 1882.

NOUVELLES LIBERTÉS COMMUNALES.

Nous ne protesterons jamais assez contre la nouvelle loi discutée par la Chambre, donnant aux préfets le droit d'imposer d'office les communes pour la construction de leurs écoles.

Il y a là un bouleversement complet de notre droit public et de l'autonomie communale, au profit du césarisme jacobin. Du moment que certaines franchises municipales gênent le gouvernement, elles doivent donc disparaître pour laisser le champ libre à son caprice ?

Il est de principe dans notre droit public que l'impôt doit être consenti par les délégués de ceux qui le payent. Les députés et les sénateurs votent le budget de l'Etat, les conseillers généraux votent le budget des départements, les conseillers municipaux votent le budget des communes. Voilà le principe de notre organisation financière, principe absolu, qui n'avait pas encore été violé.

Avec la loi nouvelle, le préfet, c'est-à-dire le ministre dont il dépend, pourra, de son autorité privée, imposer aux communes d'exorbitantes contributions, sans recours possible. Le préfet, dans chaque département, sera une sorte de pacha, taxant à sa fantaisie telle ou telle commune coupable de juger ses impôts trop lourds et ses ressources trop minces. Le préfet aura parlé, il faudra payer, sans appel à une justice quelconque, sans réclamation possible à une autorité tutélaire. Le préfet, enfin, devient ce qu'il n'a jamais été, un pouvoir financier absolu.

Voilà pour la question de droit ; passons maintenant à la question communale.

Qui donc est meilleur juge que les conseils municipaux de la question de savoir

si telle ou telle commune a besoin d'une nouvelle école, quel emplacement est à choisir, et surtout quelles sont les ressources de la localité ? Qui peut mieux qu'eux savoir jusqu'où doivent monter les centimes additionnels ?

Les budgets communaux dans toute la France sont déjà assez chargés par les emprunts de l'Empire, par ceux contractés pendant la guerre et par les autres qui s'y sont ajoutés sous la République, pour qu'il soit temps de s'arrêter.

Que le gouvernement fasse donc une enquête dans tout le pays, et il verra à quel chiffre colossal montent les dettes municipales. Les communes sont obérées outre mesure ; beaucoup sont à bout de ressources ; et c'est après une période de cinq ou six mauvaises années que le gouvernement, sans pitié et sans pudeur dans son arbitraire, songe encore à leur imposer des charges nouvelles pour un chiffre exorbitant !

Le rapport estime à 700 millions le devis des fameux « groupes scolaires ». Nous savons que les estimations sont toujours dépassées ; ce ne serait donc pas exagéré de les porter à un milliard. Mais acceptons pour l'heure le chiffre du gouvernement. C'est donc 700 millions que l'on va demander, ou plutôt imposer d'office aux communes, chargées de dettes pour la plupart et épuisées par six années désastreuses. Le manque de récoltes pour les campagnes cause une gêne très-grande, presque la misère. Quand ce malheur se renouvelle plusieurs années de suite, les populations rurales sont à bout de ressources.

Et c'est le moment que l'on choisit pour mettre à leur charge 700 millions, et pour les livrer aux fantaisies des préfets qui les taxeront à tort et à travers...

Si cette dépense était nécessaire, ou simplement utile, on pourrait encore la discuter. Mais en réalité elle n'est qu'une vexation odieuse ; car si l'on veut être de bonne foi, on reconnaît que dans beaucoup de communes on construit des écoles nouvelles quand il n'en est nul besoin. Il y a une fu-

reur de gaspillage dont aucun gouvernement n'a encore donné l'exemple.

M. Jules Ferry a écrit sous l'Empire une brochure à propos des grands travaux de Paris ; son travail portait le titre de *Comptes fantastiques d'Hausmann*. Aujourd'hui les comptes fantastiques vont s'appliquer à toute la France, et non plus seulement à la capitale. Toutes les communes vont être imposées et ruinées au gré des préfets.

O Jacques Bonhomme, qui nomme des députés républicains, paye, paye toujours ! Seulement tu ne chanteras plus, comme au temps de Mazarin. Tu ne pourras même plus te plaindre, car les préfets sont sourds et sans entrailles ; ils te pilleront et te laisseront crier, en dinant joyeusement de ton budget. Mais, cette fois, tu l'as voulu, comme Georges Dandin ! Voilà l'œuvre de tes députés !

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

SEANCE D'HIER MERCREDI. — M. Pelletan développe un amendement aux termes duquel les dépenses de l'expédition de Tunisie devraient être soumises à un contrôle parlementaire rigoureux. Il critique plusieurs des procédés auxquels a donné lieu l'expédition tunisienne.

M. Margaine, rapporteur, répond que tout s'est passé d'une façon régulière et que la proposition de M. Pelletan ne pourrait que constituer, dans la pratique, une fâcheuse entrave.

La Chambre, par 352 voix contre 140, repousse l'amendement de M. Pelletan.

M. Laroche-Joubert demande alors que le crédit accordé, au lieu d'être de 25 millions, soit réduit à 4 millions de francs, suffisants pour assurer l'évacuation de la Tunisie — solution en faveur de laquelle il se prononce. M. Laroche-Joubert ayant dit que l'expédition de Tunisie favorisait des tripotages financiers, des protestations ardentes se produisent sur les bancs de la gauche.

M. Rowier, au nom de la commission du budget, déclare que de telles paroles ne

peuvent être supportées, surtout alors qu'aucune preuve ne se produit à l'appui de l'allégation.

M. Laroche-Joubert répond qu'il n'accuse aucun membre de la Chambre, mais qu'il a cru pouvoir répéter à la tribune une assertion dont M. Clémenceau s'est fait lui-même l'organe dans une réunion publique.

M. Clémenceau : Je ne retire rien de ce que j'ai pu dire antérieurement sur ce sujet.

M. Jolibois, rappelant les paroles de M. Jules Ferry au débat de la campagne, qu'il qualifiait de simple promenade militaire, dit qu'en présence du tissu de mensonges qui environne l'expédition tunisienne, il paraît impossible de voter les crédits réclamés.

Par 365 voix contre 6 (une grande partie de la Chambre s'abstient), l'amendement de M. Laroche-Joubert est repoussé.

M. Janvier de La Motte dit que l'expédition tunisienne a déjà coûté 137 millions.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 424 voix contre 52.

Chronique générale.

La grosse affaire, au Sénat, c'est le budget extraordinaire. Pour la bien comprendre, il faut la reprendre à l'origine.

Quand la commission de finances du Sénat eut à se prononcer sur le budget extraordinaire, quinze membres seulement de la commission étaient présents. Le président Calmon avait, notamment, trouvé très-opportun d'avoir la goutte ce jour-là. Ce fut M. Cordier qui occupa le fauteuil à sa place.

On sait que ledit budget extraordinaire a été voté par la Chambre avec un déficit de 93 millions. La commission, en vue d'atténuer cette situation toute républicaine, avait chargé M. Krantz, sénateur, de dresser le tableau des grands travaux publics restés à l'état de projet et de lui soumettre le résultat de son enquête.

3 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA DETTE DES ROBERT

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

Première Partie.

(Suite)

Une demi-heure s'écoula. Son mari ne revenait pas. Elle descendit. Elle entra ouvrit la porte, avança la tête sous la pluie qui tombait à flots, regarda, écouta... Elle ne vit qu'une lumière allumée chez le pêcheur voisin et n'entendit qu'une voix de jeune fille disant :

— Ne sortez pas, j'aurais trop peur toute seule. Aussitôt, elle se jeta contre cette porte que protégeait un auvent en bois, et, frappant violemment, elle cria :

— Hé ! Marie-Joseph, si tu as peur, viens avec mes enfants, tu me rendras service.

La lumière s'éteignit et la porte s'ouvrit sous la main d'un homme qui répondit :

— C'est bien une chance, ma foi, que tu l'appelles, Renée-Jeanne. Je ne peux seulement pas aller voir s'il me reste encore une barque dans le port.

Une grande fille de treize ans, pleurant à demi, se montra et bondit vers la porte des Plomereuc.

— Tu ne bougeras pas de chez moi ? lui dit la jeune femme.

— Il n'y a pas de crainte, répondit-elle.

— Non, bien sûr, il n'y a pas de crainte, reprit l'homme en haussant les épaules. Elle sera trop contente d'avoir tes deux enfants et ton chien pour la protéger.

Renée-Jeanne referma sa porte et serra autour d'elle un manteau de toile cirée dont elle avait ramené le capuchon sur sa tête.

— Pourquoi sors-tu ? demanda le pêcheur.

— Jean-Marie ne revient pas, l'inquiétude me prend. Je veux voir s'il n'y a rien à craindre pour notre barque ou bien pour les amis.

— Bon courage, dit le pêcheur en s'éloignant.

Renée-Jeanne suivit par derrière la rue qui s'étend devant le port. Elle évitait ainsi de se trouver dans les rafales. Elle prit ensuite une ruelle perpendiculaire et se trouva sur le quai, droit en face de l'anneau où la barque de Jean-Marie était habituellement maintenue. Elle se pencha vers l'anneau, le tâta avec ses mains. Un gros nœud, que solidifiaient encore des cordes enlacées, attachait au rivage toute la fortune du matelot.

— Il est venu, dit-elle.

Elle cria :

— Ohé, Plomereuc !

— Appelles-tu Jean-Marie ? demanda une voix parlant des ténébres.

— Oui, j'ai peur qu'il ne fasse quelque imprudence.

— Ah ! c'est toi, Renée-Jeanne. Plomereuc vient d'entrer chez la mère Maho. Il était trempé, tout de même.

Une lumière vacillante indiquait la demeure hospitalière où douze ou quinze pêcheurs avaient trouvé asile, et se communiquaient les nouvelles capables de les rassurer mutuellement. Presque tous, mouillés comme Jean-Marie, avaient ôté leurs vareuses et les avaient déposées dans un coin, sur les tonnes pleines de roque (1). Dans cette chaumière, plusieurs femmes avaient rejoint ou même attendu leur mari. On savait que la Maho, femme et mère de pêcheurs décédés, rendait hommage à leur mémoire en aidant de son mieux leurs humbles compagnons. Au jour des épreuves, la Maho était un soutien, dans les embarras un secours, toujours et en tout un dévouement. Quand les orages venaient jeter l'inquiétude au milieu de ce peuple de marins, c'était chez la Maho que le rendez-vous était donné d'avance ; afin de savoir si quelque Croisicais n'avait pas à réclamer l'aide de ses voisins pour écarter sa barque des abordages, pour la mieux amarrer ou pour enlever à la hâte ce qui

demandait à être mis à l'abri. Presque toujours, à moins qu'une jeune famille ne réclamât au logis la présence des parents, les pêcheurs ainsi réunis demeuraient jusqu'à la venue d'une accalmie. Le temps qui se passait à l'attendre était occupé par un échange de réflexions, par des récits, ou des prières.

Lorsque la Maho vit Renée-Jeanne, elle ne put s'empêcher de la gronder doucement.

— Tu choisis le moment le plus rude pour sortir, lui dit-elle. C'est bon d'aimer son mari, mais si, parce que le tien tarde un peu, tu te mets le tourment dans l'esprit, tu dois exercer souvent Jean-Marie à la patience.

— L'orage est affreux, répondit la jeune femme.

— C'était une raison de plus pour rester chez toi.

— C'est une enfant, je vous le dis, reprit Jean-Marie en débarrassant Renée-Jeanne du manteau ruisselant et la faisant asseoir près de lui. Je t'avais prévenue que je serais ici. Je viens d'y entrer. L'amarrage allait céder. Il m'a fallu faire deux voyages du quai chez la bonne mère pour ficeler le tout solidement.

— Les autres barques sont-elles en sûreté ?

— Oui, toutes, elles sont rentrées ; le grain n'en a surpris aucune. Tout va bien, calme-toi. Dès que tu auras repris haleine, nous retournerons au logis.

— Nous en sommes tous de là, dit une voix. En

(1) Appât pour les sardines.

C'est le travail que n'avaient pu faire trois ministres républicains, MM. Sadi-Carnot, Hérisson et Tirard!

L'honorable M. Krantz découvrit que 42 millions de travaux, système Freycinet, et pour lesquels M. Hérisson s'était fait ouvrir des crédits, n'étaient pas encore mis à l'étude. On pouvait donc porter ces 42 millions en déduction du déficit des 93 millions, et, conséquemment, ne plus demander que 51 millions à la dette flottante.

Quand il s'est agi de voter, sept membres de la commission se sont prononcés pour le maintien tel quel du budget arrêté par la Chambre. Il y eut une abstention, celle de M. Roger-Marvaise. Ce fut à cet homme prudent qu'incomba la tâche de rédiger le rapport sur le projet de budget extraordinaire.

On comptait voir apporter ce travail avant-hier. Mais la commission attendit en vain. M. Roger-Marvaise n'a dû en avoir fini qu'hier.

La commission se proposait de discuter ce tardif rapport avant la séance, et, si elle parvenait à se mettre d'accord sur le fond et sur la forme, elle le ferait déposer sur le bureau du Sénat, en séance publique; on demanderait et obtiendrait la lecture immédiate et la discussion. Il est probable que le débat ne s'ouvrira qu'aujourd'hui jeudi.

Une séance ne suffira pas à l'épuisement de cette discussion. Voici pourquoi :

M. Roger-Marvaise ne sera, dans cette affaire, que le porte-parole de M. de Freycinet : c'est le secret de Polichinelle.

Les orateurs de la droite, MM. Buffet et Bocher, attaqueront le rapport à fond, et forcément M. de Freycinet montera à la tribune « pour éteindre le feu », comme dit M. Léon Say. Une séance ne suffira donc pas.

Or, le directeur du mouvement des fonds déclare que pour être obligatoire à partir du 1^{er} janvier 1883, la loi de finance doit être promulguée à l'Officiel de vendredi matin, 29 courant. La chose est, d'ores et déjà, matériellement impossible. En conséquence, cette année, le budget sera présenté de pièces et de morceaux : partie le 29 courant, partie en janvier. Quel gâchis ! Avoue, Jacques Bonhomme, que la République est un bien étrange gouvernement et les législateurs républicains de fiers imbéciles !

Le Président de la République serait, dit-on, décidé à adresser aux Chambres un message pour la rentrée.

Ce message serait un appel à l'union des groupes républicains.

L'intransigeant déclare tenir de bonne source que M^{me} Cailhaya a déposé à la préfecture de la Seine un mémoire préalable à l'instance qu'elle se propose d'introduire contre l'Etat, à l'effet d'obtenir soit l'autorisation de reprendre les fouilles, soit 500 mille francs de dommages-intérêts.

Des vols sacrilèges viennent encore d'être

commis dans deux églises du département du Morbihan, à Querven et à Musillac. Tous les vases sacrés ont été enlevés et les églises complètement pillées. Les ornements sacerdotaux ont été déchirés en morceaux après l'enlèvement des galons et broderies d'or ou d'argent.

LE CARDINAL DONNET.

L'Église de France est de nouveau en deuil. Ainsi que nous l'avons annoncé, le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, est mort la veille de Noël.

Il était né à Bourg-Argental (Loire), le 16 novembre 1795. Son père était médecin.

Successivement vicaire à la Guillotière, faubourg de Lyon, en 1819; curé d'Irigny, puis de Villefranche, deux importantes paroisses du diocèse de Lyon, il prêcha des missions et des retraites à Angers, Clermont, Orléans, Blois, Dijon, Bordeaux, Grenoble, Limoges, Nevers, et se fit remarquer par la facilité, la bonhomie et le tour spirituel de sa parole.

Nommé, en 1835, sur la demande de M^{re} de Forbin-Janson, coadjuteur de l'évêque de Nancy *cum futura successione*, il fut sacré évêque de Rosa, *in partibus infidelium*; mais, en 1837, le siège archiepiscopal de Bordeaux étant devenu vacant par la mort du cardinal de Cheverus, il fut promu à ce grand siège, qu'il n'a jamais quitté depuis quarante-cinq ans.

C'est le 15 mars 1852 que Pie IX l'a créé cardinal. Les cardinaux étant sénateurs de droit, aux termes de la Constitution de 1852, le cardinal Donnet a été sénateur pendant toute la durée de l'Empire.

Les lettres, mandements, instructions pastorales, qui forment six volumes, rappellent quelques-unes des qualités de l'ancien missionnaire.

Démolition des Tuileries. — On a commencé les travaux de déblaiement des Tuileries, et ce n'est que lorsqu'ils seront terminés, c'est-à-dire vers le 25 janvier, que la pioche et le marteau se mettront de la partie.

Les adjudicataires, MM. Picard, Dechaunet et Lapeyre, pensent que tout sera terminé pour la fin d'août.

L'ancien palais des Tuileries sera alors remplacé par un grand espace vide qu'on laissera momentanément en l'état. On attendra, pour prendre une décision, jusqu'au 1^{er} janvier 1884, époque à laquelle la direction des Postes ayant pris possession de son nouvel hôtel, et les services de la Ville de Paris étant installés à l'hôtel-de-Ville, on pourra démolir les baraquements en planches construits à droite et à gauche de la place, et juger alors définitivement de l'effet produit par ce grand vide.

On sait que le Sénat n'a voté la démolition des Tuileries qu'à la condition qu'elles seraient reconstruites. Mais on hésite à faire cette dépense, estimée à treize millions, et on serait enchanté que le public trouvât de son goût la perspective qu'il aura alors, depuis la place du Carrousel jusqu'à l'Arc de Triomphe de l'Étoile.

Le petit arc de triomphe dit du Carrousel fera une piètre figure au centre de cette immense place vide. Il n'est pourtant pas question de le faire disparaître. Cela viendra plus tard. On sait que le régicide Alibaud se plaça dans cet arc de triomphe pour faire feu, avec un fusil à canne, sur le roi Louis-Philippe. Si les édiles parisiens ne réclament pas la démolition de cet édifice, ce sera certainement à cause de ce souvenir.

Avant de quitter les Tuileries, annonçons que l'horloge, qui marquait neuf heures cinq, depuis douze ans, vient d'être achetée 5,000 fr. par un collectionneur.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 décembre.

Malgré le peu d'animation dont le marché fait preuve aujourd'hui, les tendances n'en demeurent pas moins satisfaisantes. Il y a lieu d'espérer que les dispositions excellentes des spéculateurs, qui se sont dessinées avec tant de vigueur depuis samedi dernier, semblent appelées à avoir une durée plus longue que celles qui les ont précédées, et que, grâce au mouvement progressif qui s'opère dans l'ensemble de la cote, la liquidation de fin décembre pourra s'opérer dans des conditions satisfaisantes.

Le 3 0/0 ancien a oscillé de 79.55 à 79.62. De 81.10, l'amortissable a rétrogradé à 81.05. La rente 5 0/0, plus agitée, s'est inscrite à 115.20 et 115.12.

L'action de la Banque de France a été l'objet de demandes assez suivies. Le coupon déduit, soit 125 francs, met cette valeur à 5,320.

Le Crédit Foncier se rapproche peu à peu des hauts cours où il était parvenu au moment où il avait été pour la première fois question de l'émission que se proposait de faire cet établissement.

On cote 1,342.50 avec tendance manifeste à une amélioration plus accentuée.

Les actions de la Foncière de France et d'Algérie ont été très-fermes à 475.

Les titres des autres établissements de crédit ont donné lieu à très-peu d'affaires; aussi les cours n'ont-ils pas varié, mais la tendance est plutôt bonne.

Bonne tenue sur les actions de la Banque Centrale de Crédit.

Des dispositions favorables se sont également fait jour sur le marché des actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer. Le Nord a repris le cours rond de 1,900.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La température est d'une douceur extraordinaire pour la saison. Le thermomètre est à 13 degrés.

Le baromètre s'est également élevé à 765^{mm}. Habituellement, cette élévation est un indice de beau temps. Mais aujourd'hui, qu'en dire !

Une dépêche de New-York annonce, d'après une note du bureau météorologique du *New-York Herald*, qu'une dépression, qui probablement développera une dangereuse énergie, traversera l'Atlantique et arrivera sur la Grande-Bretagne et les côtes de la Norvège entre le 28 et le 30.

Bien observer que ce n'est pas pour nous.

La crue de la Loire semble arrêtée. Hier soir, une dépêche d'Orléans annonçait que la

cote présumée serait à 60, aujourd'hui 28 décembre, à 8 heures du matin.

A midi, au pont Cessart, la Loire est à 4^m50; mais elle n'a pas cru depuis ce matin.

Les électeurs pour la Chambre de Commerce de Saumur et pour la Chambre consultative sont convoqués pour dimanche 31 décembre, à l'effet de procéder au renouvellement de la série sortante, et composée, savoir :

Pour le Tribunal de commerce :

De M. de Neuville, président; Cottanceau, juge; Sabatier, juge; Boret, juge suppléant; Coutard, juge suppléant.

Pour la Chambre consultative de Saumur :

De M. Lambert-Lesage, président; Chivert, Louis; Duvau, Louis; Grillault dit Laroche.

Les électeurs auront à pourvoir en outre au remplacement de M. Gratiou, Frédéric, membre de la première série, qui n'est plus domicilié dans la circonscription.

Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, il aura lieu, sans nouvelle convocation, le dimanche 7 janvier 1883.

ÉCOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE.

Par décision ministérielle du 22 décembre,

M. de Ferluc, capitaine instructeur du 40^e cuirassiers, est désigné pour occuper un emploi de capitaine instructeur militaire à l'École d'application de cavalerie.

M. Chavane, lieutenant au 6^e cuirassiers, est désigné pour occuper un emploi de lieutenant-sous-instructeur militaire à l'École d'application de cavalerie.

Par décret du 22 décembre, sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés :

Au grade de capitaine :

(2^e tour), M. de Place, lieutenant sous-instructeur à l'École d'application de cavalerie. — Affecté au 1^{er} dragons.

(2^e tour), M. Menau, lieutenant sous-instructeur à l'École d'application de cavalerie, en remplacement de M. de Bremond d'Aras, passé capitaine instructeur. — Affecté au 14^e dragons.

(2^e tour), M. Le Bouyer de Saint-Gervais de Monthoudou, lieutenant sous-instructeur militaire à l'École d'application de cavalerie. — Affecté au 21^e dragons.

LES LISTES ELECTORALES.

En raison des réclamations nombreuses qui se produisent chaque année, nous ne saurions trop rappeler aux électeurs que le délai imparti aux municipalités pour préparer et dresser les tableaux rectificatifs des listes électorales est fixé au 1^{er} janvier et expire le 14 janvier;

La publication des tableaux de rectification aura lieu le 15 janvier;

Les réclamations contre les rectifications doivent être faites du 15 janvier au 4 février inclusivement;

attendant, si nous disions les *Litames* ?

— Pour sûr, répondirent les autres, c'est Marie-Franche qui a le mieux parlé.

Les pêcheurs s'agenouillèrent et récitèrent pieusement les saintes invocations. La tempête redoublait. Les sillons brûlants des éclairs, les déchirements du tonnerre se succédaient presque sans intervalle.

— Jamais je n'ai encore vu rien de pareil, dit un matelot.

Le tonnerre suspendit un moment ses éclats. Alors, dans ce demi-silence que troublait seulement le bruit des flots, on entendit une sorte de roulement lointain pareil à un écho affaibli des coups de foudre. Un pêcheur fit un geste pour commander l'attention. L'étrange bruit relentit de nouveau.

— Ah ! Seigneur Jésus ! mon Dieu ! cria une femme.

— Chut !...

Mais le tonnerre et la rafale recommencèrent à tout ébranler. Ils se turent encore. Une troisième fois, la voix presque éteinte se fit entendre... Alors, dans le groupe des pêcheurs, passa un mot affreux, un mot terrible quand il faut le dire devant la tempête, dans la nuit, dans le mystère, dans l'impuissance : « Le canon d'alarme !... »

II

Le Neptune.

C'était un joli brick que le Neptune, avec ses

larges flancs, sa carène noire et luisante, ses deux grands mâts où grimpaient les mousses, ses trente pavillons de fête et ses voiles brillantes se déployant tout à coup comme les ailes blanches d'un oiseau de mer. Ainsi, puissant et paré, fier et gracieux, il avait paru un jour devant Rio-Janeiro, où la riche cité brésilienne avait dit :

« Sean los viajeros bien venidos. Le plus beau brick français que j'aie jamais vu s'apprête à mouiller dans ma rade. Alerte ! Il faut lui porter les produits de mes campagnes. »

Maîtres et esclaves, blancs et gens de couleur, riches et pauvres, étaient accourus. Le Neptune avait jeté l'ancre, et son capitaine, un joyeux Marseillais, avait promis que ses matelots iraient chanter en chœur sur la grande place de Rio-Janeiro si, avant la fin du mois courant, une belle cargaison lui était fournie. Encore se réservait-il le droit de choisir entre les objets qui lui seraient présentés et celui non moins nécessaire d'en marchander longuement le prix.

A la hardiesse souvent répond le succès. Le brick était si beau, le capitaine d'humeur si entraînant ! Pendant huit jours, il sembla que le pays brésilien payait une dime. Le sucre et les épices, les fruits savoureux, les étoffes et les pierres précieuses, les parfums rares, tout fut apporté, offert avec des exigences modérées, payé avec conscience, englouti dans les flancs du vaisseau.

Au bout de peu de temps, le Neptune fut chargé. Alors le capitaine, fidèle à sa parole, permit à ses matelots de se réunir, aux habitants de la grande place de Rio-Janeiro et de faire succéder aux boleros espagnols quelques-unes des vieilles rondes françaises. Tous s'élançèrent avec ardeur, faisant sauter en l'air leurs chapeaux goudronnés. Quand on les vit paraître, la curiosité fut telle que même les castagnettes se turent. Un instant après, les fandangos s'étaient interrompus; Brésiliens et Brésiliennes avaient placé leurs mains dans les mains des matelots et, pour la première fois sans doute, les échos d'Amérique répétaient les refrains de la Provence.

Seul, un jeune matelot était demeuré en arrière. Quand ses compagnons se furent éloignés, il revint près du capitaine, également descendu à terre, et lui demanda la permission de ne pas se mêler à la fête, mais de se rendre en pèlerinage à *Nuestra Señora de las Rosas*, dont la chapelle était située à quatre lieues environ de Rio-Janeiro.

— C'est aujourd'hui la fête de ma mère, dit-il. Élevé à l'ombre de Notre-Dame-de-la-Garde, j'ai appris à célébrer ce jour non par de bruyantes réjouissances, mais par la prière. Enfant de Marseille comme moi, vous devez me comprendre...

— Va, dit le capitaine.

Le jeune homme acheta un cierge pour le faire brûler devant l'image de la Madone, mit dans sa

poche un morceau de pain et deux oranges, coupa un jonc à un arbuste, et se dirigea vers la campagne. Au sortir de la vallée, il gravit une côte en pente douce. De temps en temps, il se retournait pour jeter un regard sur le panorama qui se déroulait derrière lui : Rio-Janeiro étalant ses splendeurs au bord d'une mer étincelante... Enfin, après avoir longtemps marché, après s'être parfois assis sur le chemin, le matelot s'engagea dans une allée de bananiers dont les tiges courtes et épaisses surmontaient de véritables buissons de roses. Au bout de cette avenue embaumée se dressait la chapelle avec ses murs couverts de lianes, ses marches usées par les pas des pèlerins, son petit toit à coupole abritant une cloche argentée.

(A suivre.)

MARTE LACHÈSE.

Deux vignettes du Charivari du dimanche :

— Un vieux malade, dans son lit. Son domestique, le plumeau sous le bras, va à lui :

Légende. — Comment, gredin ! les étrennes ?...

— Dame ! le médecin de monsieur disait en sortant que monsieur ne traînerait pas jusqu'au 1^{er} janvier.

— Deux jeunes femmes personnifient l'année 1882 et l'année 1883 :

Légende. — Dites donc, l'ancienne, un conseil :

Que dois-je préparer à la France comme étrennes ?

— Pas de ministres !... Elle les casse si vite !...

Les commissions chargées de juger les réclama-tions siègeront du 5 au 9 février ;

Les décisions de ces commissions seront notifiées aux intéressés du 10 au 12 février ; le délai d'appel de ces décisions devant le juge de paix est fixé du 16 au 27 février ;

Les notifications du juge de paix devront être faites du 28 février au 1^{er} mars.

La clôture définitive des listes électorales aura lieu le 31 mars.

Nous avons déjà publié les noms de trois habitants de notre pays qui ont obtenu chacun une mention honorable pour actes de courage et de dévouement, et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois de novembre dernier.

Voici les lignes extraites du *Journal officiel* :

« Rousseau (Louis-Désiré), caporal à la subdivision de sapeurs-pompiers de Fontevrault, 1854-1882 ; 28 ans de services : belle conduite dans des incendies.

» Ploquin (Elié), dragueur à Saumur ; 15 juillet 1882 : sauvetage d'un enfant sur le point de se noyer dans la Loire.

» Boudier (Joseph), agent de police à Saumur ; 25 octobre 1882 : a arrêté un cheval emporté attelé à une voiture. »

Seulement, l'*Officiel* a mis par erreur, pour les deux derniers, Floquin et Bourbier.

THEATRE. — La *Fille de M^{me} Angot* a obtenu à Angers un très-grand succès. Le *Patriote* « ne doute pas que cette opérette, l'une des premières et des meilleures de Lecoq, ne fournisse une longue carrière. Costumes brillants, mise en scène des mieux réussies et faisant le plus grand honneur à M. Rivenez qui, en quatre jours, a obtenu de la troupe une interprétation excellente, musique aimable et charmante, ballet des mieux réglés : en voilà plus qu'il ne faut pour remplir la salle encore pendant plusieurs représentations. »

Ce soir jeudi, le public angevin fera la connaissance de la nouvelle chanteuse, M^{me} Seveste, de l'Opéra-Comique, qui paraîtra dans la *Fille du Régiment*.

Samedi, le nouveau ténor d'opéra-comique, M. Ferrières, se fera probablement entendre à son tour.

— A Saumur, la prochaine représentation aura lieu mardi 2 janvier, et se composera de la *Fille de M^{me} Angot*.

Une Lettre de Gounod.

La majorité républicaine du Sénat a refusé le moindre centime aux maîtrises. M. Lambert de Sainte-Croix avait lu cependant cette belle lettre de l'auteur de *Faust* et de *Mireille*, un maître autrement compétent en art que les sénateurs républicains :

« Mon cher ami, en me rappelant que le Sénat était saisi de la discussion relative au maintien ou à la suppression des maîtrises en France, vous m'avez demandé de vous

faire connaître mon opinion à ce sujet. Je vous en donne la substance et je m'en remets à vous pour la défense d'une cause dont le triomphe ou la défaite sont, à mes yeux, d'un intérêt capital pour l'avenir même de la musique dans notre pays. La thèse se résume tout entière dans ces deux points très-simples et incontestables :

» 1^o Tout ce qu'il y a eu de grands musiciens a été formé par les maîtrises ou par l'esprit des maîtrises ;

» 2^o Les supprimer, c'est prendre le plus sûr moyen de « ruiner l'éducation musicale sérieuse et véritable. » (Très-bien ! à droite.)

» Le moyen âge, d'abord, est là tout entier pour répondre ; l'Orient et l'Occident sont unanimes ; les cathédrales sont l'œuvre de l'architecture et de la musique.

» A la Renaissance, l'Angleterre, les Flandres, l'Allemagne, la France, l'Espagne, l'Italie enfantent des légions innombrables de musiciens célèbres, tous consacrés à la glorification de l'art religieux auquel ils ont donné des chefs-d'œuvre. Il suffit de rappeler, entre autres, les noms de Palestrina en Italie, de Vittoria en Espagne, d'Orlando de Lassus en France, de Tallis en Angleterre sous Elisabeth, de Jean Certon, de Claude Goussier, de Clément Jannequin, de Joseph des Prés et tant d'autres.

» Plus tard, Sébastien Bach, ce colosse sur lequel repose toute la musique des temps modernes ; Haendel, le géant de l'oratorio en Angleterre.

» Plus près de nous encore, en Italie, Marcello, Clari, Pergolèse, Porpora, le maître du grand Haydn. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

» De nos jours enfin, l'abbé Vogler, le maître de Weber et de Meyerbeer.

» J'en passe, et des meilleurs.

» Et ce qui est vrai pour les musiciens compositeurs l'est également pour les chanteurs. L'art du chant est sorti des maîtrises : Lablache, Faure, ont été enfants de chœur. Il faut être complètement étranger à l'art du chant pour méconnaître la cause d'un tel résultat. Cette cause est la connaissance et la pratique du plain-chant.

» Là est le secret de l'éducation musicale des grands chanteurs. Le plain-chant est la clef de la plus haute et de la plus féconde initiation à la science de l'harmonie et à l'ampleur de la mélodie.

» Pour ce qui concerne les ressources et l'étendue de l'harmonie dans le domaine de la composition, j'en appelle aux œuvres impérissables de Palestrina et de Sébastien Bach, ces deux grands docteurs.

» Il y a plus : je ne sache pas une œuvre sortie du cerveau d'un grand maître qui puisse affronter le parallèle avec la majesté redoutable de ces chants sublimes que nous entendons, chaque jour, dans nos temples pendant les cérémonies funèbres, le *Dies iræ* et le *De Profundis*. Rien n'atteint à cette hauteur ni à cette puissance d'expression et d'impression.

» Les Maîtrises sont peut-être le seul lieu où l'étude du chant se poursuive et puisse se poursuivre à l'abri de la plus pernicieuse préoccupation, celle de l'effet ; préoccupa-

tion fille de la vanité, et qui ne peut pas créer de serviteurs à la vérité.

» La cause des Maîtrises est celle de la probité musicale.

» Voilà, mon cher ami, ce qu'il faut défendre et sauver, sous peine d'assister au déclin et à la ruine du grand art en musique. (Très-bien, très-bien, et applaudissements à droite.)

» Tout à vous, CH. GOUNOD. »

LES ROSIERS. — Mardi dernier, le nommé Auguste Battais, âgé de 25 ans, cultivateur au village des Sablons, commune des Rosiers, s'est donné volontairement la mort en se précipitant dans un puits, non loin de sa demeure.

Depuis quelque temps, ce jeune homme était attristé à cause de la persistance d'une maladie qui le gênait beaucoup et le rendait honteux. Avant de se jeter à l'eau, il avait laissé son chapeau et sa montre sur le bord du puits, ce qui ne laissait aucun doute sur l'intention du suicide. C'est son jeune frère qui, le premier, s'est aperçu du malheur, et, s'étant écrié, des voisins ont retiré le corps de Battais.

M. le docteur Vidal, des Rosiers, ainsi que le maire de la commune, se sont transportés sur les lieux, et n'ont pu que constater le décès.

L'accident de la Papeterie. — Vendredi dernier, vers dix heures et demie du soir, un déplorable accident a eu lieu à la carrière de la Papeterie.

Un bassicot qui descendait en ayant heurté un autre posé sur un petit wagon se trouvant au fond du puits, éprouva un balancement et vint frapper un peu au-dessous de l'œil gauche le nommé Guillaume Gentil qui se trouvait à quelques pas du wagon.

Le malheureux ouvrier tomba évanoui. Il expira quelques minutes après. (Etoile.)

L'ISLE-JOURDAIN. — Dans la nuit du 20 au 21 décembre, un assassinat a été commis sur la personne du nommé Lavergne, Pierre, cultivateur, demeurant à Abzac (Charente).

Ce crime a eu lieu sur la route de l'Isle-Jourdain à Millac, et sur le territoire de cette dernière commune.

Le cadavre, affreusement mutilé, portait la trace de plusieurs coups d'un instrument contondant ayant beaucoup d'analogie avec une pioche.

La justice s'est rendue sur les lieux, mais ses investigations sont restées jusqu'à présent infructueuses, car l'auteur du crime n'est pas encore connu.

On suppose que Lavergne, qui venait de la foire de l'Isle-Jourdain, a été attaqué par un individu, qui le croyait porteur d'une certaine somme d'argent.

La Vierge au bonnet phrygien.

Une statue religieuse coiffant le bonnet phrygien, voilà du vrai qui n'est guère vraisemblable.

Le fait est historique.

Racontons.

Dernièrement, de passage à Chartres pour quelques heures, nous primes, voulant à profit utiliser notre temps, le chemin de la cathédrale. Mon compagnon et ami, officier de cavalerie, n'avait jamais vu de cette basilique que les deux clochers qui, chacun le sait, sont assez hauts pour que dire les avoir vus ne soit pas une preuve que l'on soit même allé à Chartres. Mon officier, plus soldat qu'artiste, aime visiter ce qui, par le bruit public, est réputé digne d'admiration ; mais il contemple sans trop s'y connaître, il passe donc vite devant chaque objet. De la crypte aux clochers, de la nef dans le chœur, il allait avec une telle rapidité que, plus d'une fois, je regardai s'il n'avait point son cheval entre les jambes et s'il ne courait point au galop à travers l'immense édifice.

Nous sommes derrière le maître-autel (marbre décoré de bronze doré, restauration du XVIII^e siècle). Devant nous se dresse le célèbre groupe de l'*Assomption*, sculpté, par Bridan, dans six blocs de marbre de Carrière. L'œuvre du grand statuaire représente la Vierge s'élevant au Ciel, soutenue par trois anges. L'effet est grandiose. L'officier allait pousser plus loin, quand un signe de notre guide le retint.

« Messieurs, dit le cicérone, ce magnifique groupe a un curieux historique. C'était en 1793. A Chartres, comme ailleurs, on brisait les objets du culte. Une bande de forcenés arrive devant le groupe de l'*Assomption*. « A bas la Vierge ! » hurlent-ils ; et l'un d'eux allait, d'un coup de marteau, lui briser la tête, quand un autre, plus farceur que vandale, grimpe sur le marbre et de son bonnet phrygien couvrant la tête de la Vierge : « Vive la République ! » crie-t-il. »

« On rit, puis on s'éloigna. La statue était sauvée. »

Voilà comment, dans l'intervalle de deux trains, on apprend parfois quelque chose d'intéressant.

RAOUL BONNERY,

De la Société des Gens de lettres.

Le 84^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département de la Haute-Saône, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très-exacts sur ce département : situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues de Vesoul, Lure, Hériscourt, Villersexel, et enfin une excellente Carte du territoire, avec plan de Vesoul, complètent un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de V.-A. MAÏTRE-BRUN.

LE VIEUX COMÉDIEN

CONTE DU JOUR DE L'AN.

— Mais c'est de la folie, cela, mes enfants, dit-il avec un ton de doux reproche ; je sais bien que votre papa a le moyen de remplir souvent votre bourse, mais c'est égal, c'est trop beau, cela doit vous coûter les yeux de la tête.

— Quelques louis, grand-père.

— Quelques louis, voyez-vous cela ! une poignée, n'est-ce pas, mademoiselle ? autant de moins sur votre dot, ce sera bien fait.

Mais déjà le vieillard ne savait plus trop ce qu'il disait. L'objet qu'il continuait à contempler tremblait dans sa main. Ses yeux s'agrandissaient visiblement, il se troublait, et, s'étant levé un moment, il retomba sur sa chaise tellement ému qu'il ne put prononcer un mot.

Les enfants à leur tour furent effrayés.

Mais revenant à lui, et dans un élan de tendresse, le brave homme les attira dans ses bras tous les quatre.

— Oh ! mes bons petits enfants, dit-il, comme

vous avez fait plaisir à votre grand-père, comme vous avez rendu heureux le vieux comédien. Oui, oui, vous ne pouviez mieux choisir ; oh ! si vous saviez, mais ce n'est pas le moment, nous déjeunerons tous ensemble aujourd'hui, n'est-ce pas ? Laissez-moi m'habiller, faites-moi crédit de quelques heures et je vous conterai cela. Quelle singulière aventure !... Oh ! si vous saviez, si vous saviez !

— Mais grand-père, dit la petite Gabrielle, nous t'avons donné ce bibolot pour te faire plaisir, on dirait que tu pleures.

— Oui, oui, je pleure, mais la laissez-moi pleurer un peu à mon aise, mes enfants, si vous saviez comme cela fait du bien quand c'est de joie !

Le déjeuner s'était prolongé ; il avait eu lieu dans la grande salle à manger, curiosité de cette splendide demeure, qui est, à elle seule, une merveille.

Tout Paris le connaît et l'a visité, ce ravissant hôtel bâti par un gros financier et revendu dans un jour de débâcle à un grand d'Espagne.

Il se nommait hier la villa Lautrec, c'est aujourd'hui l'hôtel Calzado, du nom de son nouveau propriétaire ; et sa façade élégante du XVIII^e siècle, son escalier de marbre, son balcon, sa veranda qu'à la nuit quatre lampadaires éclairent,

font toujours l'admiration des étrangers et des artistes.

— Mes enfants, dit le père Bernard, le vieux comédien, comme il s'était appelé lui-même, vous avez hâte de connaître la raison de mon émotion de tout à l'heure, écoutez-moi.

Le marquis de Calzado fit signe aux domestiques de se retirer, et, tendant sa tasse de Sèvres à une ravissante jeune femme qui, toute marquise qu'elle était devenue, faisait elle-même le café et le servait tout fumant :

— Beau-père, dit-il, les enfants nous ont conté leur petit succès. Il paraît que les gaillards vous ont fait pleurer ce matin, vous qui avez fait rire plusieurs générations ; il doit y avoir là-dessous quelque mystère ; contez-nous vite cela.

— Une histoire tout simplement, mes enfants, et qui, grâce à la fois à votre bon cœur et à votre ingénieuse idée, reçoit aujourd'hui son dénouement.

Le marquis alluma un cigare, la petite marquise allongea le menton ; les bambins, malgré la défense, grimpaient sur les chaises ; le vieux comédien, tout à ses souvenirs, parlait déjà.

— C'était en 18... ah ! voilà ! en 1828, je crois, en pleine Restauration, sous le règne du sage et prudent Louis XVIII ; j'étais alors ténor au théâtre de Marseille, et un beau ténor, je vous prie de le croire ; les Capoul d'aujourd'hui ne sont rien à

côté de ce que nous étions, nous, en ce temps-là.

— Surtout à Marseille, dit le marquis.

On rit et le brave homme poursuivit.

— C'était en hiver, le temps était affreux et on ne parlait que de sinistres en mer. Un matin, un homme du port vint frapper à ma porte.

— Monsieur, me dit-il, nous sommes très-affligés sur la côte depuis quelque temps. Nos pêcheurs surtout sont dans la désolation, et nous avons eu en mer il y a huit jours un sinistre qui a mis quinze orphelins sur le pavé de Marseille. Nous avons alors songé à une chose, donner une représentation au Grand-Théâtre au bénéfice de tous ces petits.

— Excellente idée, dis-je.

— Oui, fit l'homme, mais il nous faut un théâtre, des acteurs, une autorisation.

— Vous aurez tout cela.

— Il nous faut surtout le grand artiste Bernardi. Sans lui, pas de succès, pas de foule, et par contre pas d'argent.

— Vous l'aurez, dis-je.

— Vrai, vous me le promettez ?

— Je vous le promets ; rentrez chez vous, et revenez seulement me voir dans quarante-huit heures ; d'ici là, tout sera préparé, je me charge de tout, et je vous dirai le jour de votre représentation.

(A suivre.)

EUGÈNE MORET.

Marché de Saumur du 23 Décembre

Blé nouveau (l'h.)	10	Hulledenoix	50	150
Froment (l'h.)	18	Graine tréfle	50	—
Froment (l'h.)	77	— lin	70	—
Halle, moyenn.	77	— luzerne	50	—
Selgile	75	Foin (dr. c.)	780	75480
Orge	65	Luzerne	780	75480
Avoine h. bar.	50	Paille	780	35438
Fèves	75	Amandes	50	—
Pois blancs	80	Cire jaune	50	100
— rouges	80	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza	85	— qualité (52k.500)	41	—
Chenevis	50	— 2 ^e	38	—
Farine, culas	157	— 3 ^e	35	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).				
Coteaux de Saumur, 1881,	1 ^{re} qualité	à	à	»
Id.	1881,	2 ^e	id.	120 à »
Ordin., env. de Saumur 1881,	1 ^{re}	id.	110 à	»
Id.	1881,	2 ^e	id.	à »
Saint-Léger et environs 1881,	1 ^{re}	id.	105 à	»
Id.	1881,	2 ^e	id.	à »
Le Puy-N.-D. et environs 1881,	1 ^{re}	id.	105 à	»
Id.	1881,	2 ^e	id.	100 à »
La Vienne, 1881.	—	—	80 à	85
ROUGES (2 hect. 20).				
Souza et environs, 1881,	—	—	160 à	170
Id.	1881,	—	» à	»
Champigny, 1881,	1 ^{re} qualité	170 à	200	»
Id.	1881,	2 ^e	id.	» à »
Id.	1881,	1 ^{re}	id.	» à »
Id.	1881,	2 ^e	id.	» à »
Varrains, 1881,	1 ^{re}	150 à	165	»
Varrains, 1881,	2 ^e	» à	»	»
Bourguell, 1881,	1 ^{re} qualité	165 à	170	»
Id.	1881,	2 ^e	id.	» à »
Id.	1881,	1 ^{re}	id.	» à »
Id.	1881,	2 ^e	id.	» à »
Restigné 1881,	—	160 à	165	»
Id.	1881,	—	» à	»
Chinon, 1881,	1 ^{re}	id.	160 à	165
Id.	1881,	2 ^e	id.	» à »
Id.	1881,	1 ^{re}	id.	» à »
Id.	1881,	2 ^e	id.	» à »

ÉTRENNES RECOMMANDÉES AUX PARENTS et aux amis de l'Enfance

Bien souvent, pendant l'année, nous avons publié les sommaires du *Jeune Age Illustré*, en quelques notes faisant connaître aux familles de nos lecteurs cet intéressant petit journal.

Voici le moment où, sans craindre d'être importuns, nous osons le leur recommander encore, assurés à l'avance que tous nous en saurons gré.

Le *Jeune Age Illustré* a toutes les grâces de son nom, et, malgré les luttes du commencement, il suit, depuis sa fondation, une voie de progrès que nous constatons chaque semaine. Pour l'année 1883 il annonce de nouvelles améliorations auxquelles nous avons foi, car jusqu'à présent ses promesses n'ont pas été trompeuses.

Chers parents et amis de la jeunesse, hâtez-vous donc de faire connaissance avec ces charmantes et instructives lectures, vous nous remercieriez avant peu de vous les avoir présentées. — Un an, 10 fr.; six mois, 6 fr.

Volumes des années 1881 et 1882, plus de 600 pages chacun, nombre infini de gravures, riche cartonnage, tranches dorées, 15 fr.

S'adresser aux bureaux du *Jeune Age Illustré*, 76, rue des Saints-Pères, à Paris.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Menus faits. — Théâtres, par Damon. — M. Lachaud, par Ch. Frank. — Courrier du palais, par M. Guérin. — Noël, par Saint-Marc. — Les fouilles de Pompéi, par R. Bryon. — *Claude Stocq* (suite), par M. Charles Reybaud. — L'incendie de l'Alhambra, par Ch. Frank. — Bulletin financier, par Plutus. — Bibliographie. — Courrier des Modes, par M. Iza de Cérigny.

GRAVURES : M. Lachaud, décédé le 9 décembre. — Noël au bon vieux temps. — Noël à Londres : à l'hospice. — Fondraillies de Louis Blanc. — Fontaines en mosaïques récemment découvertes à Pompéi. — Incendie du théâtre l'Alhambra, à Londres. — Ypres : vue générale des remparts. — Anvers : la maison Plantin. Intérieur d'un cabinet. — Olori, blessé, est transporté dans un hamac. — Les trois sauts de l'Oyapock. — La *Saint-Nicolas*, journal illustré. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 15 fr. 10; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

Au moment des bals, concerts et réunions, nous recommandons tout particulièrement à nos lectrices *Vierge de Raphaël* ! la dernière valse de Jules Klein, œuvre exquise, adorable, digne de « Fraises au Champagne », et des *Parfums Capiteux*.

Après avoir constaté l'éclatant succès de *Vierge de Raphaël*, citons au hasard les œuvres les plus mélodieuses et les plus brillantes de Jules Klein : *Royal-Prince*, gavotte Louis XV, et les vases : *Au Pays Bleu*, *Lèvres de Feu*, *Pattes de Velours*, *Neige et Volcan*, *Cuir de Russie*, *Corises Pompadour*, *Péché Révé*, *Pazza d'Amore*, *M^{lle} Printemps*, *Pommes des Voisines*, *Pelits Soupers*, *Larmes de Crocodile*.

Les polkas si follement entraînantes *Coup de Canif*, *Cœur d'Artichaut*, *Peau de Satin*, *Tête de Limotte*, *Truite aux Perles*, la jolie masurka « *Radis Roses* », et « *J. Klein-Quadrille* », font toujours les délices des bals élégants.

Chaque œuvre franco contre 2 fr. 50 c. en timbres-poste. (Même prix pour les vases chantées, *Parfums capiteux*, *Pazza*, *Fraises au Champagne*). Paris, COLOMBIEN, éditeur, rue Vivienne, 6.

Le journal le plus utile à une mère de famille, à une maîtresse de pension, à une jeune fille qui veut se former à la science du ménage et à la direction intérieure d'une maison, c'est celui que dirige, depuis vingt-cinq ans, M^{lle} Julie Gouraud, « *roses* » ; c'est LA FEMME ET LA FAMILLE, JOURNAL DES JEUNES PERSONNES. — On y trouve deux parties bien distinctes : celle de la littérature, qui se compose de *Causeries*, *Romans*, *Nouvelles*, *Voyages*, *Variétés historiques et scientifiques*; et celle qui occupe de modes, vêtements, toilettes, lingerie, broderie, tapisserie, crochet, musique, dessin, d'agrément qui sont l'apanage particulier des femmes.

Les nouvelles abonnées pour l'année 1883 recevront gratuitement les numéros de novembre et de décembre, où il est question des modes d'hiver. — Adresser les demandes au gérant, M. A. VITON, 76, rue des Saints-Pères, à Paris (12 fr. par an, l'édition mensuelle; 18 fr. l'édition bi-mensuelle).

LES FRÈRES MAHON médecins spécialistes des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 DÉCEMBRE 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	79 40	79 55	Est	720	720	Obligations.			Obligat. foncières 1879 3 %	432 50	432 50
4 % amortissable	81	81	Paris-Lyon-Méditerranée	1580	1575	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502 50	508 50	Est	363	363
4 1/2 %	108 75	108 75	Midi	1181	1180	— 1865, 4 %	516	516	Midi	366 75	367 25
5 %	115 05	115 10	Nord	1910	1910	— 1869, 3 %	405	402 50	Nord	373	372
Obligations du Trésor	509 50	509 50	Orléans	1261	1260	— 1871, 3 %	398	399	Orléans	373	372
Obligations du Trésor nouvelles	500	501	Ouest	771	776 25	— 1875, 4 %	512	511	Ouest	369 50	369 50
Bons de liq. départementaux	526 25	527 50	Compagnie parisienne du Gaz	1560	1566 25	— 1876, 4 %	512	509	Paris-Lyon-Méditerranée	371 25	372
Banque de France	5325	5460	Canal de Suez	2305	2330	Dép. de la Seine, emprunt 1857	240	240	Paris-Bourbonnais	372	369
Comptoir d'escompte	1000	990	C. gén. Transatlantique	430	427 50	Bons de liquid. Ville de Paris	518	520	Canal de Suez	553	555
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1350	1337 50				Obligations communales 1879	432 57	433			
Crédit de France	90	90									
Crédit mobilier	375	380									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
Heures	Service	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.				
3 heures	8 minutes du matin, express-poste.	5 50	9	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	Montreuil-Bellay (départ)	6 54	9 5	12 22	2 10	4 1	5 56	10 51	
6	45 — matin (s'arrête à la Possonnière)	5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg.	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16	6 19	11 1	
8	56 — matin, omnibus-mixte.	6 5	9 19	10 53	1 23	3 33	5 23	8 3	Chacé-Yarrains	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 33	11 9	
1	25 — soir, omnibus-mixte.	6 8	9 34	11 8	1 50	3 48	5 38	8 18	Saumur (arrivée)	7 30	10 54	12 58	2 46	4 36	6 46	11 21	
3	32 — soir, express.																
7	15 — soir, omnibus.																
10	36 — soir, omnibus (s'arrête à Angers).																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT				NIORT - SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
Heures	Service	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	
3 heures	26 minutes du matin, direct-mixte.	5 50	5 5	Niort (départ)	5 29	5 40	Montreuil (départ)	7 4	2 1	8 29	6 6	12 55	7 10				
8	21 — omnibus.	6 21	5 54	Parthenay	7 10	7 20	Loudun	8 9	2 50	9 30	6 36	1 30	7 55				
9	37 — omnibus.	7 5	7 16	Airvault	8 3	8 15	Arçay	9 14	3 40	10 50	7 3	1 59	8 35				
12	48 — soir, omnibus-mixte.	8 6	8 17	Thouars	9 8	9 45	Mirebeau	9 26	4 10	10 49	7 58	2 58	9 28				
4	44 — soir, omnibus-mixte.	9	9 11	Montreuil-Bellay	10 50	10 51	Neuville	9 55	4 25	11 17	8 42	3 17	10 6				
10	24 — soir, express-poste.	10 41	10 50	Saumur (arrivée)	10 21	11 21	Poitiers (arrivée)	10 31	4 56	11 51	9 51	3 56	10 48				

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE TEYSSIER.

Par jugement en date du 18 décembre 1882, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré closes, pour insuffisance d'actif, les opérations de la faillite du sieur Teyssier, ancien débitant de tabacs à Neuil-sous-Passavant.

Pour extrait,
Le greffier,
L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE HUET, AUGUSTIN.

Par jugement en date du 18 décembre 1882, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré closes, pour insuffisance d'actif, les opérations de la faillite du sieur Huet, Augustin, ancien marchand de chevaux à Saint-Pierre-en-Vaux, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies.

Pour extrait,
Le greffier,
L. BONNEAU.

M. RENÉ DEROUET, demeurant à Artannes, prévient les fournisseurs qu'à partir de ce jour il ne paiera pas les dettes que pourra contracter sa femme, née Louise SALOTTE.

Étude de M^e ROGERON, notaire à Neuil-sous-Passavant (Maine-et-Loire).

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA MÉTAIRIE
DE LA
BROSSE-D'ENFER
Située commune de Saint-Pierre-d-Champs et Passavant,
Contenant 41 hectares.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser audit notaire.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1883,
UN LOGEMENT
Rue du Portail-Louis, 23,
Occupé actuellement par M. Baudin, marchand tailleur.

S'adresser à M. PICHARD, même maison. (690)

Un habitant des environs de Parthenay, parfaitement au courant du commerce des blés, fait ses offres de service pour l'achat à la commission.

Il fournira toutes garanties.
S'adresser au bureau du journal.

LE PLUS BEAU, LE PLUS UTILE, LE PLUS AGRÉABLE

CADEAU

POUR UNE DAME OU UNE JEUNE PERSONNE

C'est un abonnement à la Femme et la Famille, Journal des Jeunes Personnes

CINQUANTIÈME ANNÉE

Sous la direction de M^{lle} JULIE GOURAUD

Littérature. — M^{mes} et M^{lle} Julie Gouraud, Julie Laverigne, de Stolz, Jean Lander, Sazerac de Forges, Henri Brault, J. d'Angroval, Barbe, Colomb, Pauline de Thibert, Lérica-Geoffroy, Valentine Vattier, Langlois, Lucile des Ages, etc., etc. — Modes et Travaux. — M^{mes} Agnès Verboom, baronne de Sparre, Angèle et Sarah Cretté.

ÉDITIONS DIVERSES

Mensuelle sans annexes : 6 fr. — Union postale : 7 fr. — LA MÈME, avec annexes et gravures : 12 fr. — Union postale, 14 fr.

Bi-Mensuelle, sans annexes : 10 fr. — Union postale, 12 fr. — LA MÈME, avec annexes et gravures : 18 fr. — Union postale, 20 fr.

PRIMES POUR L'ANNÉE 1883

1^{re} Toute personne qui s'abonnera avant le 1^{er} janvier 1883 recevra gratuitement les numéros de NOVEMBRE et de DÉCEMBRE 1882 correspondant à l'édition qu'elle aura choisie.

2^e Toutes les abonnées recevront dans le courant de l'année plusieurs gravures, sujets divers.

3^e POUR ÉTRENNES 1883 : LA VOYAGÈUSE BAGLE n^o 5, charmante machine à coudre, à navette, piqure solide, et sans envers, valeur réelle 100 fr., sera livrée aux abonnées au prix exceptionnel de 64 fr.

Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du Gérant, M. A. VITON, 76, rue des Saints-Pères, à Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande.

A VENDRE
D'OCCASION

Un joli panier-duc et une paire de harnais.

S'adresser au bureau du journal.

LA
Réglisse Sanguinée
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesse d'Estomac, et facilite la Digestion.

0^e75 dans toutes Pharmacies.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur, le